

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 26 janvier 2016

~*~*~*~*~*~

Le Conseil municipal s'est réuni le vingt-six janvier deux mil seize à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres afférents au Conseil municipal : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Absents excusés : Maryse TILLIER donne pouvoir à Jean-Luc NALTET

Compte rendu de la séance du 10/12/2015 : adopté à l'unanimité

Secrétaire de séance : Thierry BERLEMONT

1. Divers comptes rendus

- Voirie : le groupe de travail se réunira très prochainement, l'ensemble des conseillers est invité à faire remonter des informations concernant l'état des chemins.

- Bâtiments :

Accessibilité : Les premières esquisses seront soumises à l'étude des conseillers volontaires dans les prochaines semaines : Jean-Jacques GRAS, Dominique GASPAROUX, Thierry BERLEMONT, Marylène PERRAUT, Nicole BOUCHARD.

Maison de Services Aux Publics : La Poste a démarré les travaux de transformation de l'accueil qui devraient se terminer mi-février.

Pignon de la maison à pans de bois du Vieux Bourg : il est terminé.

- Communication et culture :

Bulletin municipal : la première ébauche sera soumise à l'étude du groupe de travail dans les jours à venir.

Soirées cinéma en collaboration avec Mervans Sport Loisirs : fréquentation toujours conformé aux prévisions. La communication sur l'annonce des films va être élargie.

- Ecole :

La coordinatrice des activités périscolaires et de la vie associative va partir pour intégrer un poste pérenne dans une autre Collectivité, il faudra la remplacer. L'assemblée la remercie pour son implication et son efficacité sans faille. L'Education Nationale a informé la Commune d'une possible fermeture de classe à la rentrée 2016.

2. DÉLIBÉRATIONS :

- Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de Monsieur Alvin MUJKIC qui sollicite le logement n°1 bis, place du Marché situé au-dessus de l'atelier municipal occupé auparavant par Monsieur Maxime MARTIN. Le loyer proposé serait de 245 euros par mois payable à terme échu. La location pourrait être effective au 1^{er} février. Adopté à l'unanimité.

- Le Maire rappelle que, par délibération du 05/12/2012, il a été décidé une participation forfaitaire de 5 euros par mois de la commune aux agents pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

Depuis décembre 2012, le coût de la garantie prévoyance a sensiblement augmenté, aussi, il propose que la commune relève sa participation forfaitaire pour la faire passer à 10 euros brut par mois par agent. Adopté à l'unanimité.

- Le Maire rappelle la volonté des élus municipaux de maintenir et développer le dynamisme de la Commune, notamment au niveau de son centre-bourg et des commerces.
Dans ce cadre, un projet de création de cellules commerciales a été plusieurs fois évoqué.
Il expose également à l'assemblée qu'un bien immobilier consistant en plusieurs parcelles avec une maison est en vente au centre-bourg.
Ce terrain est situé en face du parking de la place du Marché et à proximité des commerces de détail (boulangers, épicerie, pharmacie, etc.).
Les héritiers souhaiteraient céder les parcelles cadastrées AH 42, 44, 179, 261, 298, 299 et 300 d'une surface de 1 782m² au prix de 95 000€ hors frais de vente.
Un projet de création de cellules commerciales nécessiterait la démolition de la maison existante inadaptée à l'accueil de commerces et la construction d'un bâtiment neuf permettant l'installation de 5 à 7 entreprises.
Dans un premier temps, concernant le budget 2016, il est proposé l'acquisition des parcelles et la démolition du bâti en vue de faciliter l'aménagement des parcelles pour construire des cellules commerciales. Dans un deuxième temps, la maîtrise d'ouvrage pourrait éventuellement revenir à la Communauté de communes.
Ce projet dont le coût prévisionnel s'élève à 130 000€ TTC est susceptible de bénéficier de subventions de l'Etat notamment. Considérant les caractéristiques notamment la situation idéale de ce terrain au regard du projet de développement socio-économique de la Commune, le Maire propose à l'assemblée de délibérer. Le projet est adopté à l'unanimité.
- Virginie DOLICQUE, coordinatrice des activités périscolaires et de la vie associative a trouvé un emploi pérenne dans une autre collectivité. Il convient de la remplacer à ce poste, aussi le maire propose de créer un emploi identique en Contrat d'Avenir à temps plein pour une durée de trois ans. Adopté à l'unanimité.
- Sophie MAUCHAND a présenté sa démission du C.C.A.S. en raison d'un manque de disponibilité. Nicole BOUCHARD est candidate à son remplacement. Elle est élue à l'unanimité.
- Décisions prises par le Maire par délégation :
 - * DIA pour le 46 route de Chalon
propriétaire : Monsieur Henri GAUTHERON
parcelle : section AC N° 15 à 18, 23 à 25 et 99 contenance : 3 120m².
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.
 - * Actualisation de loyer :
Logement loué par Monsieur Gérard MOME
ancien loyer : 363.09€
loyer à compter du 01/01/2016 : 363.15€
Le loyer est payable annuellement à terme échu.
 - * Acceptation d'indemnités de sinistre :
Remboursement suite au sinistre « choc de véhicule contre borne incendie, route de Chalon » d'un montant de 1 196.93 euros reçu le 15/12/2015
 - * Marchés et contrats :
Maîtrise d'œuvre accessibilité mairie :
S.A.R.L. FABIENNE DUMOUX est attributaire pour un montant de 16 941.00 euros H.T.

3. QUESTIONS DIVERSES


Proposition de location du local vacant du bâtiment communal loué aux professionnels du secteur médical et paramédical : le Conseil propose de le louer à une personne installant sa nouvelle activité professionnelle 60 euros par mois charges non comprises pendant 3 mois puis à 250 euros par mois.

Présentation d'un projet de construction de préau situé contre l'école maternelle pour un montant prévisionnel de travaux d'environ 20 000 euros TTC. L'assemblée se prononce favorablement.

Toutes les demandes de subvention seront étudiées au cours d'une réunion du groupe de travail finances.

La séance est levée à 22 heures 20

Le Secrétaire de séance,
Thierry BERLEMONT



Le Maire,
Jean-Luc NALTET

